

S A L O N D E M A I

Comité Directeur

Président : GASTON DIEHL

Secrétaire générale : JACQUELINE SELZ

ADAMI, ALECHINSKY, BROWN, BUSSE, CESAR, CHARPENTIER, COURTIN, COUTAUD, COUTURIER,
DAYEZ, DELAHAYE, DESPIERRE, ERRO, ETIENNE-MARTIN, GARACHE, GILI, GILLET, LABISSE,
LOBO, MESSAGIER, PIGNON, PONCET, RECALCATI, REBEYROLLE, SINGIER, STAHLY, VIETLLARD,
VIMARD, VOSS, CONSTANTIN XENAKIS, Secrétaire du Comité : YVON TAILLANDIER.

Paris, le 21 Mars 1969

KA Chute , 300 f

Cher Ami,

Le Comité d'invitation pour 1969 comprenant ALECHINSKY, CESAR, CHARPENTIER, COURTIN, DELAHAYE, ERRO, GILLET, MESSAGIER, PIGNON, REBEYROLLE, XENAKIS, assistés de SAMUEL BURI, DEL PEZZO, DEWASNE, MONORY, STAMFLI, serait heureux de vous compter parmi les exposants du XXVème SALON DE MAI, qui aura lieu du lundi 12 Mai au 1er juin inclus, dans les salles Wilson, au premier étage du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, avenue du Président Wilson, Vernissage le lundi 12 mai, de 15 heures à 23 heures. (Pré-vernissage le lundi 12 mai, de 11 heures à 12 h.30).

L'organisation du Salon et l'impression du catalogue réclamant des délais importants, nous vous demandons d'avoir la gentillesse de nous retourner votre notice le plus rapidement possible.

Avec nos amitiés.

Pour le Comité d'invitation.

Jacqueline Selz

Prière de tourner la page :

Vous êtes invité à exposer : une gravure. Tirage d'une gravure récente, sous verre, encadrée et munie d'un système d'accrochage efficace.

Frais de participation, 25 F. par exposant. Afin de faciliter la réception des oeuvres et d'éviter une attente inutile nous vous prions avec insistance de régler auparavant vos frais de participation, soit par chèque bancaire, soit au C.C.P. 4.630-63 Paris SALON DE MAI, 8, rue Victorien-Sardou, Paris-16°.

TRES IMPORTANT : Notice. Afin de figurer dans le catalogue, veuillez renvoyer sans faute la notice ci-jointe, entièrement remplie, avant le 8 avril (date limite).

Dépôt des oeuvres: le mercredi 7 Mai, de 10 heures à 19 h. sans interruption, dans les salles Wilson, au premier étage du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, avenue du Président-Wilson.

Les oeuvres apportées après cette date ne seront accrochées que dans la mesure des possibilités.

Le certificat de dépôt ci-joint qui devra être rempli et présenté au moment du dépôt des oeuvres recevra le cachet du Salon et constituera le reçu qui devra être remis au Secrétariat au moment du retrait des oeuvres.

Retrait des oeuvres: le lundi 2 juin, de 10 heures à 12 h.30 et de 14 heures à 17 h.45, et le mardi 3 Juin, de 10 heures à 12 h.30, au premier étage du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, avenue du Président-Wilson. (Voir le certificat de dépôt). Les oeuvres qui n'auront pas été retirées avant 12 h.30, le mardi 3 juin, seront transportées et entreposées aux frais des exposants à l'Agence Maritime Delamare, 21, rue Lucien-Sampaix. BOL. 67-49.

LE SALON DE MAI, de la date du dépôt à celle du retrait et ultérieurement, décline toute responsabilité concernant vols, pertes et détériorations, pour quelque cause que ce soit.

Au cas où votre oeuvre serait vendue, un pourcentage de 15 % doit être prévu dans son prix de vente pour frais de secrétariat.

Les frais d'emballage et de transport aller et retour, et, s'il y a lieu, frais de douane, etc... sont à la charge de l'exposant.

Pour la 25ème fois, le SALON DE MAI a lieu, et il a lieu dans les salles du Musée Municipal d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Cependant, le comité avait tout d'abord voté que le Salon n'aurait pas lieu cette année au Musée.

Il s'agissait alors de répondre à la volonté exprimée par de nombreux artistes de s'abstenir d'exposer actuellement dans le cadre de manifestations culturelles officielles, ou bien ayant lieu dans des bâtiments officiels.

Il n'appartient pas au comité du Salon de Mai, qui a pour fonction d'organiser des expositions d'artistes contemporains, d'adopter des positions politiques (autres que celles, d'ordre général, que présupposent ses options esthétiques - par exemple en ce qui concerne la liberté d'expression).

Toutefois, le comité représente moralement l'ensemble des exposants du Salon et il n'avait pas le droit d'ignorer cette position prise par un grand nombre d'entre eux.

En outre, ces nombreuses abstentions risquaient de fausser l'état objectif de la création artistique actuelle, que le Salon de Mai s'est donné pour but de dresser annuellement, quoi que puissent en penser ses détracteurs de tous bords.

Enfin, il ne déplaisait pas au comité du Salon, au nom de ses participants, de protester par le refus d'exposer, contre l'état de ruine précoce et l'inappropriation muséographique des bâtiments mis à leur disposition.

Le comité du Salon n'était donc fait scrupule d'être attentif aux avis de chacun et de tous, examinant les raisons des démissions, des décisions d'abstention et jusqu'aux injonctions de dissoudre le Salon.

Pourtant, il nous a bien fallu constater rapidement que ceux-là qui préconisaient, quant au Salon de Mai, l'attitude la plus intransigeante, se précipitaient, dès qu'il s'agissait d'eux-mêmes, vers les expositions et les achats les plus officiels.

Pris étrangement pour cible comme aucun autre Salon, le comité du Salon de Mai s'est alors efforcé de prendre conscience de ses défauts et de ses qualités.

.....

Nous ne compterons pas au nombre de ses défauts son apparent manque de démocratie. Si nous estimons les intentions morales généreuses de salons qui se veulent sans exclusive, nous les subordonnons, pour notre part, à nos options esthétiques.

Par contre, il est trop évident que la formule du Salon, héritée du XIX^{ème} siècle, doit être repensée.

Le comité est décidé à trouver des solutions nouvelles qui puissent surtout être remises en question de façon permanente. Pour les manifestations de cette année, un comité restreint a été nommé et a reçu pleins pouvoirs pour tenter de renouveler la physionomie du Salon de Mai 1969.

Quant aux qualités du Salon de Mai, il en est surtout une qui nous a écartés d'y mettre fin, ce qui aurait été une solution bien facile: si le Salon de Mai a pu sembler être un club très fermé, il serait parfaitement malhonnête de nier qu'il a été, dans le cadre de perspectives esthétiques assez larges, un moyen de se faire connaître pour les très nombreux artistes qui ont été tour à tour invités à y exposer. Le comité du Salon de Mai a donc décidé de continuer à mettre cet instrument à la disposition de ceux qui en France comme à l'étranger en ont le plus grand besoin, et de s'efforcer de le perfectionner.

Le Comité du Salon de Mai

Paris, le 28 Février 1969